



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE



REFERENDUM

sur l'accord de la

FORMATION PROFESSIONNELLE

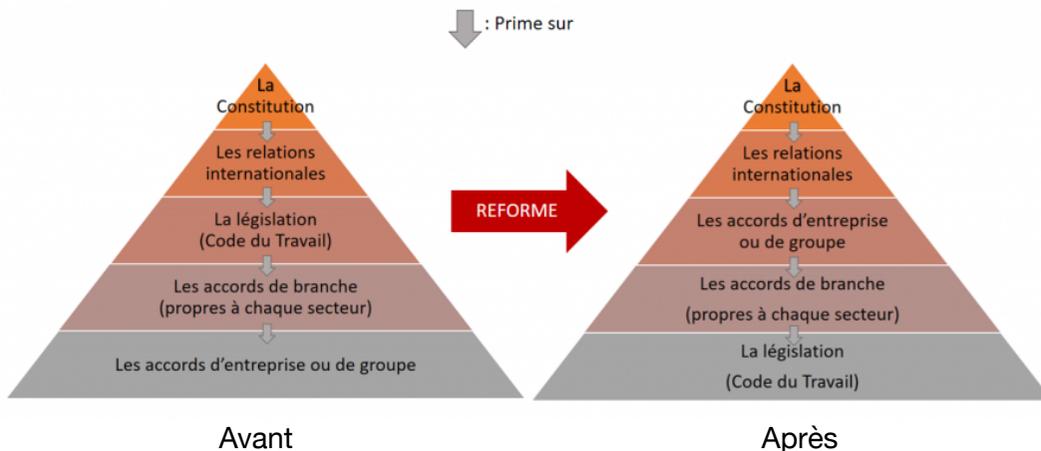


Depuis le 8/8/2016 la loi El Khomri a donné au code du travail une nouvelle architecture et permet une inversion de la « hiérarchie des normes » : l'accord d'entreprise peut donc faire moins bien que la loi

Si vous votez oui au référendum,

l'accord CADIF sera moins bien que la loi :

- utilisation de l'argent de **votre** CPF pour des formations PRIORITAIRES à l'entreprise
- rien n'est défini pour le tutorat et l'intégration des nouveaux
- utilisation du Hors Temps de Travail pour vos formations diplômantes Bachelor, Magistère, Dauphine etc... en plus du temps consacré aux devoirs et aux révisions bien sûr...



Pour vous former à vos métiers sur votre temps de travail, sans utiliser l'argent de votre Compte PERSONNEL de Formation, pour préserver vos possibilités de transitions professionnelles...

NON au référendum